



PP 16 23/07/2021

CFE-CGC

**59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org**

**Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr**

Pass sanitaire et licenciement : le dérapage !

Depuis le début de la pandémie, la CFE-CGC s'est abstenue avec constance de critiquer les décisions gouvernementales en matière sanitaire. Mieux encore, nous les avons soutenues, persuadés que le fait d'émettre un jugement sur l'heure du couvre-feu, la hauteur d'une jauge ou la distance autorisée de promenade quotidienne ne pouvait qu'ajouter au désordre et à l'inquiétude ambiants.

Nous avons en revanche systématiquement demandé à avoir plus d'autonomie, en responsabilité, sur les questions concernant l'entreprise, le fonctionnement de la collectivité de travail, la régulation du télétravail etc.. Et finalement en dépit de quelques heurts, de frottements, et grâce à beaucoup d'heures de concertation avec la ministre du Travail nous sommes parvenus à une forme d'équilibre.

Sur la question de la sanction en cas de non présentation du passe sanitaire nous avons été mis devant le fait accompli sans concertation préalable sur un texte mal rédigé mal intentionné et élaboré en catimini dans un ministère affolé mettant sur un pied d'égalité le fait de se faire refouler d'un cinéma et de perdre son emploi !

Le dérapage est énorme.

C'est transgressif, dangereux et inquiétant de voir apparaître pour la première fois un motif de licenciement à la charge du salarié pour une raison relevant de sa vie privée.

Pour notre organisation, la vaccination est le moyen le plus efficace pour lutter contre la pandémie cependant, la CFE-CGC est en complète opposition avec la disposition sur le licenciement et exhorte le gouvernement à revenir à la raison et à expurger le projet de texte de cette disposition injuste, disproportionnée et dangereuse.